



Compte Rendu de l'Assemblée Générale ordinaire 2019 de la ligue de vol libre Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le vendredi 24 janvier 2020 à 18 h 15 à Oraison

Pour le CD Etaients présents :

- François Michel Galland
- Jean-François Fauchier
- Béatrice Mathieu
- Michel Agu
- Richard Weber
- Mohamed Souifi
- Nicolas Garcin
- Patrick Joliet
- François Richard
- Jean-Pierre Le Moigne
- Julien Escallier
- Christian Capello
- Sauveur Esposito

Absents excusés : Aurélie Janicki

Jean-Christophe Landreau
Lydie Ledieu Foglia
Olivier Humbert

Jacky BOUVARD, DTN adjoint, représente la FFVL.

Les CDVL 83 et 06 ont donné des pouvoirs

Les CDVL 04, 05 et 84 sont représentés

48 personnes sont présentes

Présence des clubs, structures et pouvoirs : 41 structures (32 présents et 9 pouvoirs pour un total de 121 structures).

Ces 41 structures représentent 8572 voix soit plus de 65% des voix des 121 structures composant la Ligue.

Le quorum est respecté, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

La réunion commence à 19h suivant l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale de 2018

Le compte rendu de l'assemblée générale du 25 janvier 2019 qui est en ligne sur <http://lvlpaca.ovh> est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du président

François Michel Galland présente son rapport moral illustré par un diaporama.

Les effectifs des licenciés de la Ligue (4619 licenciés) sont en hausse de 2.4%

- 3074 licences parapente
- 1369 licences kite
- 112 licences delta
- 7 licences cerf-volant
- 62 licences non pratiquant

Cerf-volant boomerang.

En ce qui concerne le cerf-volant et le boomerang, le président salue la compétence et l'efficacité de Mohamed Souifi, de Sauveur Esposito et de Béatrice Mathieu qui ont fait découvrir l'activité à plus de 800 enfants cette année souvent en synergie avec les actions au profit d'enfants handicapés. On a vu plus de 350 cerf-volants montés par des enfants voler à la Fête du vent de Fréjus. La compétition de cerf-volant de Saint Auban avec l'implication d'Eveline Faleix fut également une belle réussite.

Le rapport d'activité 2019 Cerf-volant boomerang est disponible sur le site de la Ligue : <https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-cerf-volant-et-boomerang.pdf>

Christian Capello et Jean-François Fauchier, dans le cadre Hand'Icare ont animé cette année plus de 35 actions réunissant plus de 250 personnes handicapées qui en ont bénéficié. On souligne également l'activité de Olivier Berzal qui a organisé des vols biplaces pour des enfants malades et hospitalisés.

Sport pour tous

Les actions « Cours –Décolle » dans le cadre de « Sport pour tous » animées par Bruno Parenti et le club Planèt'air avec Jean Christophe Landreau et Marseille Parapente ont réuni des collégiens de quartiers difficiles de Marseille en organisant des gonflages sur les plages du Prado puis en les faisant voler en biplace. Ces actions ont suscité l'engouement de plusieurs jeunes désireux de poursuivre le vol libre. D'autres actions ont eu lieu à Aspres sur Buëch et Embrun.

Rapport d'activité disponible sur le site de la Ligue : <https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-cours-décolle-2019-1.pdf>

Espaces aériens

Notre action pour les espaces aériens est suivie par François Richard qui participe entre autres aux travaux de la DGAC où il défend les intérêts des activités de vol libre. Il nous tient régulièrement informés des restrictions de l'espace aérien qui nous concernent du fait de manifestations impactant la circulation dans l'espace aérien (Grand Prix de France auto, tour de France cycliste, Fête des citrons de Menton...). Sur les sites de La Ciotat et de La Sainte Baume, on souligne qu'il a obtenu que les restrictions demandées par les militaires ne s'appliquent pas aux parapentes.

Rapport d'activité complet de François Richard sur le site de la Ligue : <https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-cours-décolle-2019-1.pdf>

Compétition

Notre Ligue a toujours une équipe compétition. Quelques pilotes de haut niveau suivis par Rémi Godefroy et Damien Lacaze. Patrice Guien organisateur de compétitions et lui-même compétiteur co-organise un nouveau « format » de compétition avec la création de la « Trans'alpes du Sud »

avec le Club de La Sainte Victoire. On voit sur les sites des Alpes du sud des compétitions, manifestations organisées par des structures extérieures à notre Ligue sans que nous soyons vraiment informés de leur nature (championnats anglais, belge à Laragne). Il serait souhaitable que nous en soyons mieux informés pour informer et rendre compte.

Le rapport d'activité sur le site de la Ligue :

<https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-compétition-parapente.pdf>

En ce qui concerne les jeunes compétiteurs, la Ligue soutient les groupes jeunes à Saint André avec Aérogliss et coordonné par Jean Marie Dao pour le CDVL 04, financé par l'Agence Nationale du Sport et la Ligue à hauteur de 3500€. Mais également à Montclar avec Patrick Joliet et à Orcières avec Michel Cossec

Formation

La formation est bien évidemment au centre de nos préoccupations. Animées pour le parapente par Julien Escallier (RRF) les actions de formation en 2019 ont abouti à 83 brevets de pilote, 33 brevets de pilotes confirmés et 38 qualifications biplace sur 39 demandées.

On regrette un nombre insuffisant de candidats aux brevets d'animateurs et accompagnateurs fédéraux (un seul animateur et trois accompagnateurs en 2019).

Le rapport de Julien Escallier est sur le site de la ligue :

<https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-Formation-Ppte-2019.pdf>

Gestion des sites. Peu de grands changements en 2019.

- Des travaux réalisés à Bargemon concernent surtout le delta
- Banon en cours
- Sospel en négociation
- La Cadière d'Azur la ligne téléphonique en entrée de terrain a été enterrée
- Roquebrune problèmes à venir restriction de vol autour du Vista Palace
- Parc National des Ecrins quelques parcelles concernées par des restrictions sans incidence pour nos activités
- Chabre travaux réalisés sur le chemin d'accès et le déco Nord

KITE

Stéphane Bodou, cadre technique, a bien voulu faire un compte-rendu pour le kite et il en est remercié. Notre référente pour cette activité, Aurékie Janicki souhaiterait être libérée de ses fonctions. Nous avons une candidate potentielle à son remplacement (Valérie Claessens) elle pratique le kite sans que ce soit son activité principale et sa candidature au CD sera examinée un peu plus loin dans le déroulement de l'AG.

En 2019 les candidatures de deux stagiaires pour le monitorat fédéral ont été validées.

Des compétitions importantes ont eu lieu (finale de coupe de France) ont eu lieu en kite border cross et free style, organisées à Hyères par le Club HKA

Pour les sites, celui de Beauduc est toujours menacé mais les discussions sont en cours. Pour Saint Cyr une interdiction municipale est toujours en cours, une action en justice, en appel pourrait débloquer la situation.

Ce tour d'horizon sur les sites de kite n'est pas exhaustif.

Il y a actuellement 15 écoles de kite en région.

Un petit diaporama en ligne sur le site de la Ligue illustre l'activité kite :
https://www.canva.com/design/DADrQpj5yps/xNK9QPo2iEExcvsY0mn6A/view?utm_content=DADrQpj5yps&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=sharebutton

Stages de pilotage

Le Président signale qu'il a essayé en 2019 de faire une enquête afin de déterminer combien des pilotes ont participé à des stages de pilotage (SIV). Il n'est pas parvenu à obtenir des résultats significatifs (20 réponses pour 55 structures consultées). Il sera demandé à la FFVL s'il est possible d'obtenir ces informations au moment des reprises de licences comme cela se fait pour le nombre d'heures de vol annuelles.

Les aides financières accordées par la Ligue

Les demandes d'aides financières faites à la Ligue et leur suivi sont affichées dans des tableaux au public de l'AG. Ces tableaux sont visibles sur le site de la Ligue avec le lien suivant :
<https://lvpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-moral.pdf>

Il a été demandé à la Ligue d'aider des actions à hauteur de 59 500€. La Ligue a décidé de participer à hauteur de 42 000€. Bien que nous n'ayons reçu que pour 25 000€ de subventions c'était possible compte tenu des reliquats non utilisés en 2018. En fait pour diverses raisons toutes les actions que nous avons décidé d'aider n'ont pas été réalisées et c'est au total 30 200 € d'aides qui ont été distribuées en 2019.

La Ligue avait demandé 26 000€ à l'ANS et 26000€ à la Région, nous avons reçu de ces structures respectivement 9 850€ et 10000€, soit 41% des demandes. Cette péréquation est en fait celle qui a été appliquée à toutes les ligues par la FFVL qui a reçu globalement ce même pourcentage des 509298€ demandés à l'ANS (208400€ accordés)

Le Président rappelle que la ligue ne peut en aucun cas subventionner des actions avec des fonds provenant de subventions (ANS, Région), Nous n'avons pas le droit de redistribuer sous forme de subventions des subventions publiques. Les subventions ne sont pas cessibles !

C'est pourquoi la Ligue ne subventionne pas, mais aide des actions en payant les factures des prestations réalisées par des structures pour les actions aidées. Certes cette pratique n'est pas toujours respectée dans les milieux associatifs. Mais il faut respecter la loi, mêmes si elle est peu réaliste et même si comme nous l'espérons elle va probablement évoluer dans un avenir proche.

Quand la Ligue aide les actions de stages de pilotage, elle ne verse pas de subvention au Club, mais elle paye 40€ par pilote directement au prestataire.

Une discussion s'engage autour des marches à suivre pour respecter la loi et l'esprit ; Aucune solution universelle et facile n'apparaît.

Voler Mieux

La parole est donnée au DTN, Jacky Bouvard qui représente la FFVL. La démarche « Voler mieux » initiée en 2016 par la FFVL est reconduite pour 2020. Ce programme vise à faire diminuer le nombre d'accidents, il est élaboré en s'appuyant notamment sur une analyse du profil des pilotes qui en sont victimes. Il s'agit d'un programme de formations développées sur neuf thèmes qui sont traités par des professionnels.

Ce programme est financé par une cotisation de 21€ prélevé sur les licences prises par des pilotes dans des clubs-écoles et écoles (cotisations forfaitées sur les licences prises hors des clubs).

En 2019 ce sont 102 clubs (et CDVL) qui ont formulé des demandes de financement dans ce cadre. C'est au total 22 125€ qui ont été consacrés à ces actions pour 213 journées concernant plus de 1200 pilotes.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour sa part organisé 15 actions Voler Mieux.

L'organisation et le suivi de ce programme mobilise 10 personnes à la Fédération. En 2020, on remarque l'inscription au catalogue des formations au PSC1 (premiers secours) ainsi que le financement des « conférences sécurité » comme celle organisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Gap en 2019.

Pour 2020 : 26 000€ sont inscrit pour financer ce programme et il est demandé aux Clubs et CDVL de ne pas tarder à présenter leurs demandes s'ils veulent éviter d'être mis en « liste d'attente » comme ce fut le cas en 2019 ou toutes les demandes purent être finalement prises en compte.

Le financement de chaque action « Voler mieux » est plafonné à 600€, le nombre d'action n'est pas limité.

Il existe aussi une action « Voler mieux » pour les moniteurs à voir sur volermieux@ffvl.fr

Béatrice Mathieu demande s'il peut y avoir une formation destinée aux animateurs de sécurité, Le président annonce une future réunion de tous les animateurs sécurité de la région.

Jacky Bouvard explique que la fédération dénombre actuellement 80 animateurs et qu'elle analyse la situation pour déterminer qui ils sont, quels sont leurs besoins, quels moyens y consacrer et dans quel cadre.

Si la Fédération finance les stages de pilotage où qu'ils soient réalisés, pour les compétiteurs, le président rappelle que la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur est subventionnée par la Région à qui elle a des comptes à rendre et qu'elle ne finance pour sa part que les stages de pilotages réalisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (déjà voté en AG).

Sécurité, accidentalité

Le président présente les tableaux de constat et d'analyses des accidents en 2019. Ces résultats ne sont pas encore définitifs.

Le président est informé par la FFVL de tous les accidents survenus dans la ligue.

Une fiche indiquant la conduite à tenir en cas d'accident sur un site a été établie par Bernard Powell du Club du Lachens cette fiche est sur le site de la ligue, onglet sécurité, pour être largement diffusée et utilisée par tous les licenciés.

Le Président fait remarquer que trop peu de pilotes s'inscrivent aux stages de premiers secours pourtant gratuits pour les participants et subventionnés par la fédération dans le cadre de voler mieux pour les clubs organisateurs.

Les tableaux affichés mettent en évidence le nombre d'accidents : 584 dont 87 en PACA (14%) ;

Dans ces 87 accidents 45 sont classés en IG1, 29 en IG2 et 2 IG3, 72 en parapente, 7 en kite, 6 en delta, 1 en speed-riding et un en ski (notre licence couvre les activités de pleine nature autres que le vol libre).

Le plus grand nombre d'accidents survient en phase de décollage ou d'atterrissage, surtout pour les vols professionnels ou les accidents en vol sont plus rares.

Une estimation faite dans le cadre fédéral dénombreait environ 2300 biplaceurs associatifs qui réalisent entre 25 et 35 000 vols par an, tandis que 900 professionnels en réalisent entre 120 et 150000 par an.

Un certain nombre de biplaceurs ont rencontré des difficultés pour valider leur licence associative. Ils n'avaient pas vu qu'il fallait confirmer la prise de connaissance de la charte encadrants bénévoles. Il est rappelé que cette charte n'est pas contraignante mais purement et fermement incitative.

Assemblée Générale année olympique

2020 est une année olympique (JO d'été), la fédération impose de refaire des élections pour changer les Comités Directeurs. Attendu qu'il n'y a pas généralement pléthore de candidatures au CD le président propose que la prochaine AG ait lieu en janvier 2021, ce qui évitera l'impact financier dû à l'organisation de deux AG sur le même exercice.

Le président remercie Patrick Joliet le cadre technique de la Ligue pour tout son travail
Le rapport moral du Président est mis aux votes, Le rapport est voté à l'unanimité.

Les tableaux, diaporamas et documents associés au rapport du Président sont publiés sur le site de la Ligue ; <https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-moral.pdf>

3. Rapport financier 2019 et quitus au trésorier, vote du rapport financier. Prévisionnel 2020. Cotisation 2020

Le trésorier Michel Agu, présente le rapport financier pour l'exercice 2019, tandis que les tableaux des comptes d'exploitation, bilan prévisionnel et du bilan analytique sont présentés à l'écran.

Le bilan analytique montre un compte négatif de 2603€ sur le compte au 31 décembre 2019.

Le bilan 2019 total est équilibré avec un montant de 63997€ en actif et en passif.

Le compte d'exploitation prévisionnel pour 2020 est prévu en équilibre, actifs et passifs pour un montant de 112000€.

Le rapport est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier.

LIGUE DE VOL LIBRE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR			
SIREN 432174027			
Compte exploitation du 01/01/2019 au 31/12/2019			
CHARGES	2019	PRODUITS	2019
60 - Achat	1694	70 - Ventes de produits finis	16455
Achats d'études et prestations services --		Brevets de pilotes -----	2210
Fournitures eau, énergie -----		Vente de marchandises -----	
Fournitures d'entretien & petit équipement	1625	Formation (qbi) -----	14245
Autres fournitures -----	69		
61 - Services extérieurs	72047	74 - Subventions	31206
Formations BP et Qbi-----	11975	Etats CNDS	9850
OPE OBJECTIF +-----	29644	Région	10000
Aides financières -----	29094		
Sites et nature -----	1000		
Entretien et réparation -----	139		
Assurance -----			
Documentation -----			
Divers -----	195		
62 - Autres services extérieurs	11023	Autres ffl	
Honoraires -----	0	*FFVL RNC	6208
Publicité -----	232	*FFVL sites	5148
Déplacements & réceptions -----	10183		
Compétitions -----			
Frais postaux & télécom. & internet -----	245		
Cotisations -----	200		
Services bancaires -----	163		
64 - Charges de Personnel	0		
Salaires -----	0		
Charges sociales -----	0	75 - Autres produits de gestion courante	3960
Autres charges de personnel -----	0	Dont cotisations	3960
	0		
65 - Autres charges de gestion courante	0	76 - Produits financiers	346
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	0
67 - Charges excercice anterieur	0	78 - Reprise sur amortissements	
68 - Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	30194
Résultat de l'exercice (bénéfice)	0	Résultat de l'exercice (perte)	2603
Total des charges	84764	Total des produits	84764
LE 31.12.2019			

LIGUE VOL LIBRE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
SIREN 432174027

BILAN AU 31.12.2019

	ACTIF	Exercice N	PASSIF	Exercice N
	Actif immobilisé (a) :		Capitaux propres (c) :	
	Immobilisations incorporelles:		Capital	0
	- fonds commercial (b)		Ecart de réévaluation (c)	0
	- autres		Réserves:	0
	Immobilisations corporelles		- réserve légale	0
	Immobilisations financières (1)	2 631	- réserves réglementées	0
	Total I	2 631	- autres (4)	25 000
	Actif circulant :		Report à nouveau (d)	32 900
	Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)		Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)	-2 603
	Marchandises (a)		Provisions réglementées	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	0	Total I	55 297
	Créances (2):		Provisions pour risques et charges (II)	0
	- clients et comptes rattachés (a)	7 526	Dettes (5) :	
	- autres (3)	35 885	Emprunts et dettes assimilées	0
	Valeurs mobilières de placement		Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0
	Disponibilités (autres que caisse)	17 605	Fournisseurs et comptes rattachés	0
	Caisse	350	Autres (3)	8 700
	Total II	61 366	Total III	8 700
	Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	Produits constatés d'avance (2) (IV)	0
	TOTAL GENERAL (+II+III)	63 997	TOTAL GENERAL (+II+III+IV)	63 997
(1)	Dont à moins d'un an		(4)	Dont réserves statutaires
(2)	Dont à plus d'un an		(5)	Dont à plus de 5 ans
(3)	Dont comptes courants d'associés			Dont à plus d'un an et moins de 5 ans
				Dont à moins d'un an
(a)	Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété".			
	En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend			
(b)	celui des effets non échus.			
(c)	Y compris droit au bail.			
(d)	A déduire conformément à la législation en vigueur.			
(*)	Montant, entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.			
	Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.			
			LE 31.12.2019	Le président, François MICHEL GALLAND
			Le trésorier, Michel AGU	
				

LIGUE DE VOL LIBRE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR			
SIREN 432174027			
Compte exploitation prévisionnel du 01/01/2020 au 31/12/2020			
CHARGES	2020	PRODUITS	2020
60 - Achat	1140	70 - Ventes de produits finis	10000
Achats d'études et prestations services --		Brevets de pilotes -----	2500
Fournitures eau, énergie -----		Vente de marchandises -----	
Fournitures d'entretien & petit équipement	900	Formation (qbi) -----	7500
Autres fournitures -----	240		
61 - Services extérieurs	98850	74 - Subventions	62200
Formations BP et Qbi-----	8000	Etats ANS	26000
Formations subventionnées -----	82850	Région	26000
Compétitions et SHN -----	3000		
Sites et nature -----	5000		
Entretien et réparation -----			
Assurance -----			
Documentation -----			
Divers -----	0		
62 - Autres services extérieurs	11210	Autres ffv	
Manifestation -----	0	*FFVL RNC	5100
Publicité -----	0	*FFVL sites	5100
Déplacements & réceptions -----	10550		
Compétitions -----			
Frais postaux & télécom. & internet -----	300		
Cotisations -----	200		
Services bancaires -----	160		
64 - Charges de Personnel	0		
		75 - Autres produits de gestion courante	5000
		Dont cotisations	5000
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	200
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements	
68 - Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	33800
Résultat de l'exercice (bénéfice)	0	Résultat de l'exercice (perte)	0
Total des charges	111200	Total des produits	111200

Montant des cotisations Ligue pour 2021

Le président, considérant que le montant des cotisations « Ligue » pour 2019 est le plus bas de la Fédération avec un montant de 1.5€ par licence propose d'augmenter cette cotisation à 3€ pour la licence 2021.

Une discussion s'engage, un certain nombre d'intervenants dont le Président Honoraire Jean François Fauchier et Nicolas Garcin demandent plus de précisions quant à la nécessité de procéder à cette augmentation et jugent insuffisamment fondée une augmentation qui serait principalement légitimée sur la comparaison avec celle des autres Ligues.

Le président qui constate une augmentation des demandes des Clubs et une baisse des subventions reçues par la Ligue pressent des difficultés proches et souhaite anticiper pour financer les frais de fonctionnement de la Ligue et faire face aux événements imprévus des clubs.

Pour des raisons techniques, le vote électronique proposé sur ce sujet a échoué. La question sera présentée avec un dossier financier plus étoffé à la prochaine AG pour une mise en œuvre éventuelle possible à partir de la licence 2022.

4. Les espaces aériens, particularité des Alpes du sud

François Richard responsable de la commission « espaces aériens » présente le CR de son volumineux travail qui est à consulter sur le site de la Ligue :

<https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/CR-espaces-aériens.pdf>

Il attire particulièrement notre attention sur le respect des niveaux de vols qui restent plafonnés au FL115 en plaine (proche de 3500m), même quand l'aérologie est généreuse, il invite les pilotes qui auraient « accidentellement » dépassé ce niveau à s'abstenir de publier leurs vols.

Il évoque aussi la problématique en cours qui concerne la création de champs de tir aux environs de Gap.

Il demande aux Clubs de diffuser au maximum et sans failles les alertes de restrictions qu'il diffuse et qui à défaut d'impacter le « territoire » d'un Club, concernent tous les pilotes qui ne sont pas sédentaires.

5. Présentation des travaux des commissions.

Les rapports des commissions sont tous visibles sur le site de la Ligue :

<https://lvlpaca.ovh/la-ligue/les-comptes-rendus/>

6. Présentation des nouveaux candidats au Comité Directeur. Vote.

Le Président précise qu'un poste est à pourvoir au CD pour anticiper sur le désengagement souhaité d'Aurélié Janicki qui reste en fonction du fait de son rôle de Responsable Régionale de la Formation pour le Kite.

Le poste à pourvoir doit donc être en relation avec le kite et doit autant que possible aider à avancer vers les impératifs de parité hommes/femmes.

Le président a déjà rappelé que le fait d'être élu au Comité Directeur implique un minimum de participation aux réunions et aux travaux, ce qui est trop souvent difficile à respecter pour les professionnels.

La commission des opérations de vote est composée de

- Elisabeth Maret (CDVL 84)
 - Jean-Claude Jacquelin (Air Buëch)
 - Jérôme Desartens (Planet'air)
- Patrice Guien qui est absent et a fait acte de candidature pour la compétition est malheureusement indisponible. On propose de le coopter au CD comme responsable des compétitions.
 - Valérie Claessens Ciais. Elle est licenciée au club de La Sainte Victoire, elle est membre de la Commission féminine de la Fédération, elle pratique le parapente et le kite sans que ce soit son activité principale.
 - Bernard Digue, Président du nouveau club Brise d'Air.

Le vote électronique qui se déroule sans incident et prend en compte le nombre de voix propre à chaque structure en fonction du nombre de licenciés en 2019 et de sa nature (club, club-école, école) attribue 455 voix à Bernard Digue et 7953 à Valérie Claessens.

Valérie Claessens Ciais est élue au Comité Directeur de la Ligue.

La composition du nouveau CD est donc la suivante

- **Elus :**
 - François Michel GALLAND Président et médecin de la ligue
 - Jean-François FAUCHIER Vice-président (président honoraire)
 - Michel AGU Trésorier
 - Jean-Pierre LE MOIGNE Secrétaire général
 - Béatrice MATHIEU Secrétaire adjointe, Commission féminine, Sites Sud
 - Sauveur ESPOSITO Commission sites
 - Jean-Christophe LANDREAU Commission parapente
 - Lydie LEDIEU Commission delta
 - Aurélie JANICKI Commission kite (RRF)
 - Mohamed SOUFI Commissions cerf-volant et boomerang
 - Christian CAPELLO Handicap
 - Olivier HUMBERT Treuil (RRF), parapente
 - Nicolas GARCIN Parapente
 - Julien ESCALLIER Formation parapente (RRF)
 - François RICHARD Espace aérien
 - Richard WEBER Communication, informatique
 - Valérie CLAESSENS adjointe kite
 - Patrick JOLIET Cadre technique
- **Cooptés :**
 - Patrice GUIEN Compétition parapente
 - Martial LE BIHAN Formation delta (RRF)
 - Rémy GODEFROY Equipe de ligue parapente

7. Questions diverses

Bernard Powell (Lachens Vol Libre) présente la fiche « conduite à tenir » en cas d'accident qu'il a élaborée et qui pourrait être copiée, diffusée pour permettre d'avoir les réactions d'urgence adéquates en cas d'accident. Cette fiche est mise en ligne sur le site de la Ligue : <https://lvlpaca.ovh/wp-content/uploads/2020/01/Fiche-de-Conduite-%C3%A0-tenir-devant-un-accident-de-parapente.pdf>

Jérôme Desartens (Planet'Air) développe la question qu'il a posée par écrit relative à la formation et au rôle des animateurs de sécurité mis en place à la demande de la Fédération. Les présidents de clubs attendent la mise en réseau de ces animateurs pour mutualiser et coordonner leurs actions.

Le Président propose de provoquer une réunion des animateurs de sécurité de la Ligue pendant le premier trimestre pour débattre de ce point et essayer de mettre en place une stratégie.

Les analyses et la réflexion de Jérôme Desartens dépassent le niveau de la ligue PACA, Jacky Bouvard en prend copie et le recontactera, il va les projeter au niveau de la FFVL.

Béatrice Mathieu présente la compétition « Transalp 2020 » qui est proposée par le Club de la Sainte Victoire et structurée par Patrice Guien. Les dates retenues pour cette compétition sport sont du 22 au 28 avril 2020, elle s'adresse à 40 pilotes environ qui présenteront des prés-requis : avoir fait récemment au moins des vols de 80km et pratiquer à hauteur de 200 vols par an. Cette compétition (qui pourrait être une action de la Ligue) serait nomade sur des sites des Alpes du sud choisis chaque jour en fonction des prévisions météo.

La séance est levée à 21h30.

Le président
François Michel GALLAND



Le Secrétaire
Jean Pierre LE MOIGNE



NB : Aurélie JANICKI, la référente de la commission kite et responsable de la formation Kite a démissionné du comité directeur de la ligue le samedi 7 mars 2020.